

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Molossi, M. Monany, M. Chabani

-----



## Délibération n° 18-03 du 3 juillet 2025

### HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 – SURDOTATIONS APPEL À PROJETS « SAVOIR NAGER » ET « IMPACT 2024 » – CONVENTION 2025

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la note de service n°2025-DFT-03 relative à l'appel à projets « Impact 2024 » du 24 mars 2025,

Vu la note de service n°2025-DFT-04 relative aux projets sportifs territoriaux (PST) pour l'année 2025 du 24 mars 2025 et notamment son annexe 11 relative aux modalités pour les savoirs sportifs fondamentaux,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

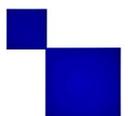
#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation du Département à l'édition 2025 à l'appel à projets « Savoir nager » et à l'appel à projets « Impact 2024 » portés par l'Agence nationale du sport ;

- ALLOUE au titre de l'année 2025, une subvention de fonctionnement de 100 000 euros à l'Agence nationale du sport pour le cofinancement de l'appel à projets « Savoir nager » au profit des porteurs de projets séquano-dionysiens ;

- ALLOUE au titre de l'année 2025, une subvention de fonctionnement de 150 000 euros à l'Agence nationale du sport pour le cofinancement de l'appel à projets « Impact 2024 » au profit des porteurs de projets séquano-dionysiens ;

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'Agence nationale du sport pour le cofinancement de l'appel à projets « Savoir nager » et de l'appel à projets « Impact 2024 » pour l'année 2025 ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*